



achat maison - donation au dernier vivant

Par **corine5**, le **29/08/2024** à **22:34**

Bonjour,

J'achète actuellement une maison avec mon mari, nous avons 2 enfants

Le notaire nous propose de profiter de cet achat pour faire une donation au dernier vivant, et il y a deux choix : soit avec réduction automatique, soit avec réduction facultative.

Laquelle choisir ?

Cordialement

Bonne soirée

Par **Rambotte**, le **30/08/2024** à **07:40**

Bonjour.

Personne ne peut obliger les héritiers à réduire une libéralité excessive.

Ce que propose le notaire est soit de faire une donation au dernier vivant de la pleine propriété (qui sera possiblement réductible aux quotités permises entre époux), soit de faire une donation au dernier vivants de ces quotités.

Notez aussi que l'équivalent de la donation entre époux, dite au dernier vivant, ce sont deux testaments légant au survivant les quotités permises entre époux.